

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : Convention C.S.N. :
Panneaux Publicitaires.**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,
Mme ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

<u>Nombre de conseillers</u>	
------------------------------	--

en exercice : 29

présents : 26

votants 29

Absents représentés :

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

~~~~~

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Sports rappelle que la commune, propriétaire du terrain d'honneur du Stade Jean Oboussier, peut être amenée à autoriser la pose de publicité sur le pourtour du stade.

Il explique qu'afin de contribuer à l'équilibre financier du club utilisateur, il est possible d'autoriser ledit club à se charger lui-même de la collecte et de l'installation de publicité.

Il précise toutefois qu'une convention est à établir pour fixer les conditions dans lesquelles peut se monter l'opération.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'intérêt pour le club d'une action publicitaire par pose de panneaux sur le stade Jean Oboussier,
- Adopte la convention avec le **Club Sportif Neuvilleois** pour la mise en place sur le terrain d'honneur du Stade Municipal de panneaux publicitaires,

↵

- Précise que ladite convention restera annexée à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 septembre 2001  
- de la publication le 14 septembre 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 septembre 2001